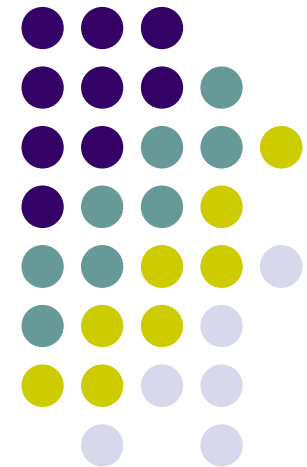


Parcours Santé des aidants

Avant pays Savoyard

Réunion de présentation du projet

Vendredi 20 décembre 2019
Réseau Santé Vulnérabilité de
l'Avant-Pays Savoyard





1. Le montage du *Parcours Santé*

Un concept créé par la MSA

- **Objectif général : action de prévention ciblant les risques médicaux spécifiques à la situation d'aidant**

- Itinéraires de santé et Répit Bulle d'air ont en charge la phase opérationnelle

Associations créées par la MSA

→ *le groupe MSA*

2. Le Parcours santé des aidants



1er temps fort : Conférence Santé des aidants animée par un médecin en prévention de la MSA

2ème temps : 2 ateliers de prévention

animés par des professionnels et co animés par IDS

1 atelier d'échanges entre pairs aidants avec une psychologue

1 atelier Bien être avec une sophrologue

3ème temps : Consultation médicale spécialisée aidants

Orientation vers le Médecin traitant ou médecin du dispositif

3. Le repérage et la mobilisation des aidants



- Pour les ressortissants agricoles : ciblage et envoi d'un courrier d'invitation
- Pour les non agricoles : mobilisation locale par les partenaires avec remise d'une invitation
- Financement par la Conférence des Financeurs des heures de prestation de répit Bulle d'air pour permettre à l'aidant de s'absenter du domicile et de participer (sans restriction)

4. Calendrier prévisionnel



- Réunion partenariale le vendredi **17 janvier 2020** à **9h30** dans les locaux de la Délégation Territoriale de l'Avant-Pays Savoyard à Saint Genix sur Guiers



Proposition

En complément du parcours santé des aidants:

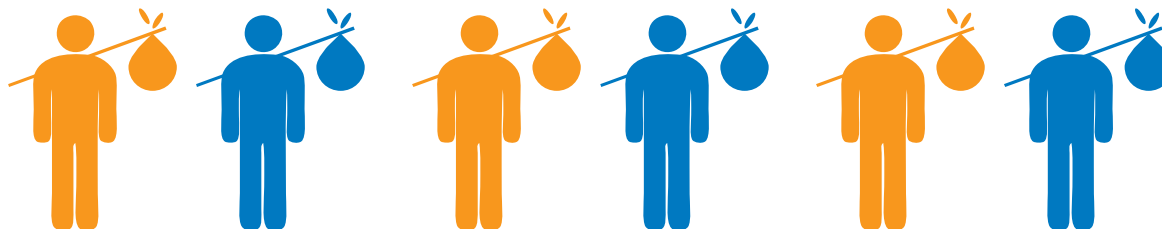
- Sensibilisation des médecins traitants du territoire à la consultation spécialisée aidants
 - ➔ 1 séance proposée en avril 2020 avec les médecins volontaires / partage de la pratique avec le médecin de prévention MSA

Bulle d'Air®

Service de répit à domicile



Service de répit à domicile



L'essentiel & plus encore

En partenariat avec



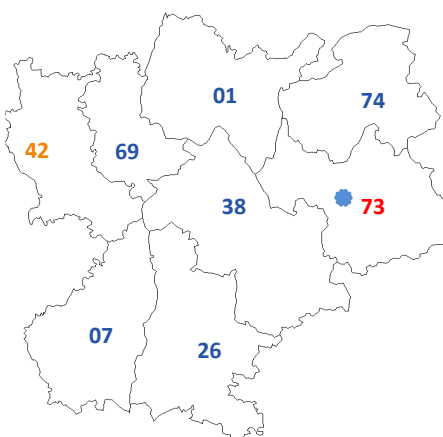
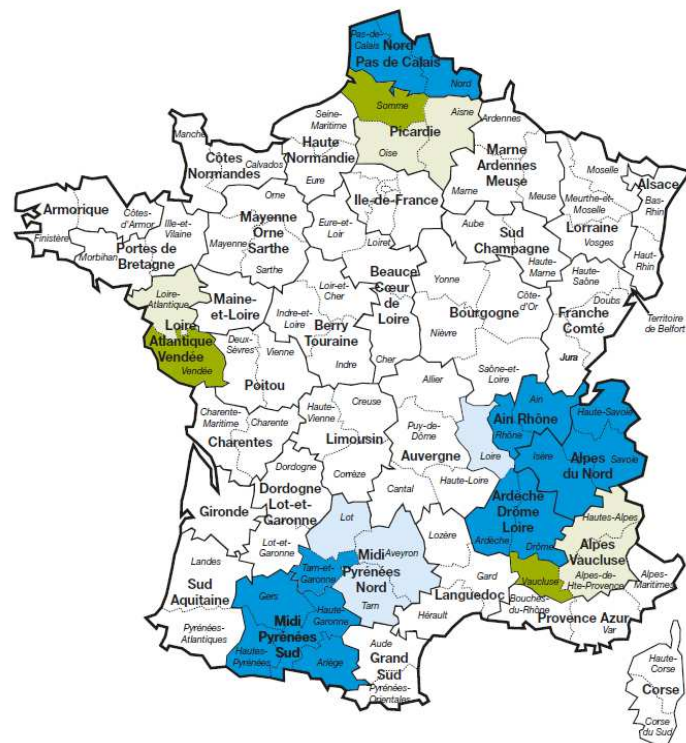
Un service créé et développé par la MSA

Depuis 2011 : un mandat de la MSA Alpes du Nord pour déployer le service en Isère, Savoie et Haute-Savoie

2016- 2018 : Régionalisation et déploiement progressif dans l'Ain, en Drôme/Ardèche et dans le Rhône.

2017 : Démarrage essaimage national - CCMSA : Nord-Pas-de-Calais, Somme, Vendée, Vaucluse, Tarn-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gers, Haute-Garonne

2020 : Déploiement dans la Loire (prévisionnel)



Siège à Chambéry
Zac du Grand Verger
20 avenue des Chevaliers
Tireurs

04 79 62 87 38
contact@repitbulledair-ra.fr

Un service de répit pour les aidants

RELAYAGE = prendre le relais de l'aidant auprès de la personne aidée



Pourquoi ?

- l'aidant doit pouvoir s'accorder des temps de répit
 - pour préserver sa santé : prévention de l'épuisement
 - pour se donner du temps libre, pour « soi »
 - pour lâcher-prise et prendre du recul
 - pour que la relation d'aide tienne dans la durée et éviter qu'elle s'arrête
- prolonger le maintien à domicile dans de bonnes conditions
 - en préservant la relation aidant-aidé (répit pour les 2)
 - en attendant une autre solution

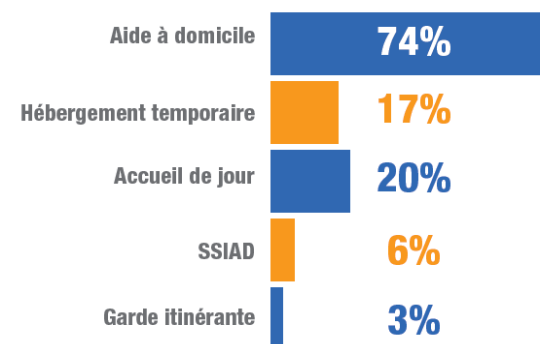
Bulle d'air et ses spécificités (1)

- un service de répit « à la carte » :
 - mobilisable ponctuellement ou en régulier
 - pas d'engagement
- pour tous les aidants et leurs proches fragilisés par l'âge, la maladie, le handicap (+3 ans)
- accessible **quelque soit le régime de protection sociale**
- Un service **spécialiste** du répit à domicile qui propose des interventions « à la carte » :
 - Aide au répit en journée
 - Remplacement de nuit
 - Relayage 24h/24h

Un service en complémentarité avec les autres services de maintien à domicile

- avec 48% des interventions réalisées la nuit
- avec 6% des interventions réalisées le soir exclusivement

Les familles utilisatrices de Bulle d'Air bénéficient aussi d'autres services :



Bulle d'air et ses spécificités (2)

Des interventions :

- minimum de 3 heures consécutives
- un même intervenant pendant 48 heures (candidature à l'expérimentation extension du droit du travail à compter du 28/12/2018)
- une évaluation à domicile systématique
- un recrutement exigeant et rigoureux de « relayeurs » expérimentés et/ou formés, qui résident à proximité
- des relayeurs pré-sélectionnés et missionnés en fonction du profil et des besoins de l'aidant et de la personne aidée
- accessible financièrement
- une astreinte 24h/24 et 7j/7 pour répondre aux urgences

Les étapes de l'intervention

1. Appel téléphonique

Accueil de la demande – Ecoute – Information – Orientation – Pré-devis

2. Évaluation à domicile

A l'issue : devis personnalisé - Appui aux dossiers de prise en charge financière

3. Mise en place et réalisation de l'intervention

Proposition d'un intervenant(e) adapté à la situation
Démarches administratives liées à l'embauche
Remplacement de l'aidant par l'intervenant(e)
Permanence de l'association tout au long des interventions

4. Suivi de l'intervention et bilan avec l'intervenant(e) et la famille